

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESTREES-SAINT-DENIS

Par arrêté en date du 22 janvier 2026, Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Estrées-Saint-Denis.

Le projet de modification n° 1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis a pour objet :

- La suppression de la servitude de gel de 5 ans instaurée sur la zone UR en vertu des dispositions de l'article L151-41 du code de l'urbanisme,
- La création des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la zone UR, dont la délimitation est ajustée,
- L'adaptation du règlement écrit de la zone UR pour en favoriser la reconversion,
- La suppression des emplacements réservés n°5, n°6 et n°7 acquis par les collectivités publiques, ajout d'un emplacement réservé n°8.
- L'ajustement réglementaire à l'article 2 de la zone 1AUh, en ce qui concerne les conditions de diversification de logement sur les opérations nouvelles.

Monsieur COUPEL Thierry a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur BAY Régis a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête publique se déroulera, en Mairie d'Estrées-Saint-Denis pour une durée de 32 jours consécutifs, **du lundi 16 février 2026 à 00h00 au jeudi 19 mars 2026 à 23h59 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 14h30 à 16h30, du mardi au jeudi de 08h30 à 11h00 et de 14h30 à 16h30 ; le vendredi et le samedi matin de 08h30 à 11h 00).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, des avis des personnes publiques notifiées et de tout autre document composant le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sur support papier, mais aussi sur un poste informatique mis à disposition en mairie ; il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Mairie d'Estrées-Saint-Denis, 15, rue de l'Hôtel de Ville – BP 3 - 60190 ESTREES-SAINT-DENIS.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur les sites internet : www.ccplaine-estrees.com et <https://www.estreessaintdenis.fr> et les observations pourront être effectuées à l'adresse électronique suivante : enquete-publique@cc-pe.fr (en précisant en objet : Modification n° 1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis).

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie d'Estrées-Saint-Denis les :

- **Lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 07 mars 2026 de 08h30 à 11h00,**
- **Jeudi 19 mars 2026 de 14h00 à 17h00.**

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la CCPE, en Mairie d'Estrées-Saint-Denis et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la CCPE.

Madame la Présidente de la CCPE



Sophie
Sophie MERCIER